

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET
LE GOUVERNEMENT DE LA NORVÈGE EN VUE DE FACILITER
L'EXÉCUTION RÉCIPROQUE D'ORDONNANCES ALIMENTAIRES
ENTRE LA NORVÈGE ET LA SASKATCHEWAN

I

*L'Ambassadeur de Norvège au Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures du Canada*

XV-37/84

Ottawa, le 5 septembre 1984

Monsieur,

J'ai l'honneur de me reporter à l'Échange de Notes du 16 octobre 1980⁽¹⁾ constituant entre nos deux Gouvernements un Accord visant à faciliter l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires entre la Norvège et la province de la Colombie-Britannique, ainsi qu'à la Note n° XV-38/83 de l'Ambassade, en date du 7 septembre 1983, proposant de modifier ledit Accord afin d'assurer l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires entre la Norvège et la province de la Saskatchewan.

J'ai l'honneur de vous informer que cette modification agréée au Gouvernement de la Norvège et de proposer que la présente Note et votre réponse constituent entre nos deux gouvernements, aux fins de modifier l'Échange de Notes du 16 octobre 1980, un Accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,
PER M. OLBERG

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa.

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1980 N° 21
Recueil des Traités 1981 N° 26